# DÉCISIONS

## DÉCISION DU CONSEIL

**du 10 juin 2011**

**portant nomination d'un membre de la Cour des comptes**

(2011/373/UE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 286, paragraphe 5,

vu la proposition du gouvernement suédois,

vu l'avis du Parlement européen [1],

considérant ce qui suit:

(1) M. Lars HEIKENSTEN, membre de la Cour des comptes, a présenté sa démission prenant effet le 15 mai 2011.

(2) Il y a lieu dès lors de procéder au remplacement de M. Lars HEIKENSTEN pour la durée de son mandat restant à courir,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

*Article premier*

M. H.G. WESSBERG est nommé membre de la Cour des comptes pour la durée du mandat de M. Lars HEIKENSTEIN restant à courir, c'est-à-dire jusqu'au 29 février 2012.

*Article 2*

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Luxembourg, le 10 juin 2011.

*Par le Conseil*

*Le président*

FELLEGI T.

[1] Avis du 7 juin 2011 (non encore paru au Journal officiel).